

Tableau solutions d'assurance santé complémentaire à émission garantie

Assureurs/ Caractéristiques/ Plan	Manuvie Emporte-Moi <i>(Peña de collectif dans les 90 derniers jours)</i>				Manuvie Flex Santé			Croix-Bleue - AMI	
	De base	Étendue	Étendue plus	Première	Combinaison plus - initiale	Dentaire plus de base	Dentaire plus étendue	Régime A : Hospitalisation et services diagnostiques	Régime B : Hospitalisation et assurance complémentaire
Médicaments complémentaire à la RAMQ	80 % ; max. de 500 \$ par année contractuelle	80 % ; max. de 1 300 \$ par année contractuelle	80 % ; max. de 1 300 \$ par année contractuelle	80 % ; max. de 2 600 \$ par année contractuelle	70 % ; max. de 525 \$ par année civile	N/A	N/A	N/A	N/A
Soins Dentaires	N/A	N/A	80 % ; 1ère année ; 700 \$ 2ème année ; 850 \$ 3ème année ; 1 000 \$	80 % ; 1ère année ; 800 \$ 2ème année ; 1 000 \$ 3ème année ; 1 500 \$	70 % ; max. de 400 \$ par année	De base : 1re année : 50 % de la première tranche de 1 150 \$ (max. par année contractuelle : 575 \$) ; 2e année et après : 80 % de la première tranche de 400 \$ et 50 % de la tranche suivante de 860 \$ (max. par année contractuelle : 750 \$)	De base : 1re année : 70 % de la première tranche de 1 200 \$ (max. par année contractuelle : 840 \$) ; 2e année et après : 100 % de la première tranche de 500 \$ et 60 % de la tranche suivante de 700 \$ (max. par année contractuelle : 920 \$) Restauration : Les soins dentaires suivants sont soumis à un maximum combiné de 1 250 \$ par personne, par période de 3 années : 1re année : 0 %, 2e année : 60 %, 3e année : 80 % Services orthodontiques, couronnes, ponts, prothèses : 1re année : 0 %, 2e année et plus : 60 %	N/A	N/A
Soins de la vue	150 \$ aux 2 ans ; 60 \$ pour consultation optométriste	200 \$ aux 2 ans ; 60 \$ pour consultation optométriste	200 \$ aux 2 ans ; 60 \$ pour consultation optométriste	300 \$ aux 2 ans ; 60 \$ pour consultation optométriste	150 \$ aux 2 ans ; 70 \$ pour consultation optométriste	250 \$ aux 2 ans ; 70 \$ pour consultation optométriste	250 \$ aux 2 ans ; 70 \$ pour consultation optométriste	N/A	200 \$ aux 36 mois
Spécialistes / Services diagnostiques	20 consultations par spécialiste et par année contractuelle. Maximum par consultation: 15 \$	Montant global de 600 \$ par année contractuelle	Montant global de 600 \$ par année contractuelle	Montant global de 650 \$ par année contractuelle	Maximum viager 250 000 \$ Prestation maximale : 25 \$ par consultation, nbre maximal de consultations : 20 par spécialiste	Maximum viager 250 000 \$ Prestation maximale : 25 \$ par consultation, nbre maximal de consultations : 20 par spécialiste	Maximum viager 250 000 \$ Prestation maximale : 25 \$ par consultation, nbre maximal de consultations : 20 par spécialiste	Franchise : 50 \$ ind./ 100\$ familiale (80%) Examens en clinique privée ♦♦ analyses de laboratoire : analyses de sang et d'urine, culture de gorge et cytologie; ♦♦ tomographie par ordinateur (scanner), jusqu'à 250 \$ par année civile; ♦♦ imagerie par résonance magnétique (IRM), jusqu'à 675 \$ par année civile; ♦♦ polysomnographie (troubles du sommeil), jusqu'à 500 \$ par période de 24 mois; ♦♦ échographie, jusqu'à 100 \$ par année civile Frais paramédicaux ♦♦ location d'un fauteuil roulant non motorisé ou d'un lit d'hôpital manuel; ♦♦ transport d'urgence en ambulance (pour les moins de 65 ans).	100\$ familiale (100%) Services de professionnels de la santé (ordonnance non requise) ♦♦ acupuncteur, 25 \$ par visite, maximum de 20 visites par année civile; ♦♦ ergothérapeute, 25 \$ par visite, maximum de 20 visites par année civile; ♦♦ naturopathe, 25 \$ par visite, maximum de 20 visites par année civile; ♦♦ ostéopathe, 25 \$ par visite, maximum de 20 visites par année civile; Les services des groupes de professionnels suivants sont limités à un maximum combiné de visites par année civile, 25 \$ par visite : ♦♦ audiologiste ou audioprothésiste, 20 visites; ♦♦ physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique, 20 visites; ♦♦ chiropraticien ou podiatre, 20 visites; ♦♦ radiographies par un chiropraticien, maximum 25 \$ par année civile.

	Psychologue : 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 1ère consultation 80 \$, Consultations suivantes 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 1ère consultation 80 \$, Consultations suivantes 65 \$; 10 consultations max.	Psychologue : 1ère consultation 80 \$, Consultations suivantes 65 \$; 10 consultations max.		
Soins à domicile, prothèses et équipement et fournitures médicales	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Soins infirmiers ♦♦ infirmière licenciée pour soins médicaux à domicile, maximum 20 périodes de 8 heures par année civile. OFFERT EN GARANTIE FACULTATIVE	OFFERT EN GARANTIE FACULTATIVE
Hospitalisation	Chambre à deux lit ; 175 \$; 50% pour 150 jours	Chambre à deux lit ; 175 \$; 100% pour les 60 premiers jours ; 50% pour les 90 jours suivants	Chambre à deux lit ; 175 \$; 100% pour les 60 premiers jours ; 50% pour les 90 jours suivants	Chambre à deux lit ; 200 \$; 100% pour 100 jours ; 60 % pour les 90 jours suivants	Offert en garantie facultative : de base : chambre à deux lits ; 100% pendant les 30 premiers jours (max. 150\$/jour), 50 % pendant les 100 jours suivants (max. 75\$/jour) 25 \$ par jour à partir du 4e jour si une chambre à deux lits n'est pas dispo. (750\$ max.) ; jusqu'à 150\$ par pers./jour soins de convalescence établissement. 7j inv. / 90j réad. de Étendue : chambre à un ou deux lits ; 100%/jour d'hospitalisation. (max. 200\$/jour), 50 \$ par jour à partir du 4e jour si une chambre à deux lits ou un lit (3000\$ max.) ; jusqu'à 150\$ par pers./jour soins de convalescence établissement. 7j inv. / 90j réad.			Semi-privée ; 25\$/jour Convalescence/réadaptation : max. 90 jours/année Offert en avenant ; Soins et assistance à domicile.	Semi-privée ; 25\$/jour Convalescence/réadaptation : max. 90 jours/année Offert en avenant ; Soins et assistance à domicile.
Fracture	N/A	jusqu'à 350 \$	jusqu'à 350 \$	jusqu'à 500 \$	N/A	N/A	N/A	Possible d'ajouter sur le plan Express de Croix-Bleue	
DMA	10K adultes ; 5K enfants/+ de 65 ans	25K adultes ; 10K enfants/+ de 65 ans	25K adultes ; 10K enfants/+ de 65 ans	50K adultes ; 15K enfants/+ de 65 ans	25K adultes ; 10K enfants/+ de 65 ans	25K adultes ; 10K enfants/+ de 65 ans	25K adultes ; 10K enfants/+ de 65 ans	Possible d'ajouter sur le plan Express de Croix-Bleue	
Télé médecine	INCLUS Télus Santé				INCLUS Télus Santé			N/A	N/A
Voyage	Garantie complémentaire : pas inclus •Maximum de 5 000 000 \$ par voyage •Âge de cessation : 80 •Âge maximum à la souscription : 69 •Clause de stabilité pendant 9 mois •Assistance 24 h sur 24 •Franchise de 200 \$ •Services de conciergerie médicale inclus •Aucune tarification médicale requise				Couverture d'assurance soins médicaux d'urgence de 5M\$ par personne pour les voyages d'une durée maximale de 9 jours. Une franchise de 100 \$ s'applique à chaque demande de règlement. Une couverture supplémentaire pour une durée de 8 ou 21 jours peut être ajoutée à la couverture initiale.			Possible d'ajouter sur le plan Express de Croix-Bleue	

Nous avons d'autres solutions avec Canada-Vie et Sun Life, mais elles sont souvent plus dispendieuses.
sauf erreurs et omissions

date mise à jour : 09-03-2023